

**COMMUNE DE RUMONT  
PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi onze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick PRUD'HOMME, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11			
Présents :	10	Votants :	10	Pouvoirs :	0

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
PRUD'HOMME Patrick, BERTRAND Jean-Martial, FEUILLAS Magali, VIVIANT Thierry, TRAVERS Michel, SILVEIRA Domingo, Daniel DROUET, Marie-José TRAVERS, Christophe GLOUX, Medhi REZGALLAH.

**Absent excusé :** Pascal BOURMEAU

**Désignation du secrétaire de séance :** Magali FEUILLAS est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès verbal de la séance du 28 mars 2019:**

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité

**2019-07 : Vote du Compte Administratif 2018**

Sous la présidence de Monsieur Patrick PRUD'HOMME, le conseil municipal examine le compte administratif communal de l'exercice 2018. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses .....	131 611.81 €
Total des recettes .....	139 488.54 €
Excédent de l'exercice .....	7 505.35 €
Excédent reporté du C.A. 2017 .....	146 228.64 €
Excédent dissolution de la CCTG .....	1 114.70 €
Soit, un résultat cumulé en fonctionnement de.....	154 848.69 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses .....	15 919.89 €
Total des recettes .....	3 031.96 €
Déficit de l'exercice .....	- 12 887.93 €
Excédent reporté du C.A. 2017.....	17 868.67 €
Excédent dissolution de la CCTG .....	655.73 €
Soit, un résultat cumulé en investissement de.....	5 636.47 €

Monsieur le Maire étant sorti de la pièce et sous la présidence de Monsieur Jean-Martial BERTRAND, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE et ADOPTE** le compte administratif communal 2018.

**2019-08 : Vote du Compte de Gestion 2018**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et de compte de gestion.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 lors de la même séance du conseil municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant que** les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **2019-09 : Affectation du résultat 2018**

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2018	7 505.35 €
Excédant reporté 2017	146 228.64 €
Excédent dissolution CCTG	1 114.70 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>154 848.69 €</b>

#### **Section d'Investissement**

Déficit de l'exercice 2018	- 12 887.93 €
Excédent reporté 2017	17 868.67 €
Excédent dissolution CCTG	655.73 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>5 636.47 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter au budget 2019 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Report en investissement au R001	5 636.47 €
Report en fonctionnement au R002	152 150.92 €
Investissement au 1068	2 697.77 €

### **2019-10 : Vote du taux des taxes directes locales 2019**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu** le projet de budget primitif 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 61 992.00 €

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 8 voix pour et 2 abstentions d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti à savoir :

- Taxes d'habitation = 7.82 %
- Foncier bâti = 13.93 %
- Foncier non bâti = 35.42 %

Le nouveau produit fiscal pour la commune sera de 59 205 €, le conseil municipal charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale,

## 2019-11 Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2018 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Ligue conte le Cancer	30.00 €
Les Amis du Patrimoine	45.00 €
Les Jeunes Sapeurs Pompiers	50.00 €
F.N.A.C.A.	20.00 €
ADAR	50.00 €
La Rumontoise	500.00 €
Coopérative scolaire d'Amponville	55.00 €
Coopérative scolaire de Fromont	55.00 €
Coopérative scolaire de Guercheville	55.00 €
Coopérative scolaire de Larchant	55.00 €
Coopérative scolaire de Rumont	185.00 €
Entente sportive de la Forêt	100.00 €
Collectif des 7 lieux	25.00 €
<b>Total compte 6574</b>	<b>1 225.00 €</b>

## 2019-12 : Vote du Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal,

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DECIDE** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

Total	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	276 917.92 €	276 917.92 €	72 642.24 €	72 642.24 €

## 2019-13 : CCPN – Choix du mode de représentativité au sein du conseil communautaire

Monsieur le Maire explique au Conseil que le VII de l'article L5211-6-1 du CGCT dispose qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations relatives au choix du mode de représentativité au sein du Conseil communautaire.

Les prochaines élections municipales étant programmées en mars 2020, il est nécessaire que le conseil se prononce sur ce point au plus tard le 31 août 2019.

Au titre du mode de représentativité, il existe 2 possibilités :

- La répartition dite de droit
- La répartition avec accord local

Pour que la répartition avec accord local soit retenue, il faut que celui-ci soit adopté à la majorité qualifiée renforcée, c'est-à-dire :

- Par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de la population.

Et

- Par le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population. Ce qui, pour la Communauté de communes du Pays de Nemours est le cas de la ville de Nemours.

A défaut, c'est la répartition de droit qui s'impose.

Par ailleurs, la future représentativité au sein de la Communauté de communes du Pays de Nemours tient compte des chiffres des derniers recensements, ce qui explique que la ville de Nemours aura 1 conseiller supplémentaire par rapport à 2016, quelle que soit le mode de représentativité choisi.

Monsieur le Maire précise que sont joints en annexes les résultats des deux modes de représentativité possibles, issus du simulateur de l'AMF ainsi que la représentativité actuelle.

Monsieur le Maire rappelle que le mode de représentativité qui avait été retenu en 2016 était celui de la représentativité dite de droit, pour permettre à la commune de Grez sur Loing de conserver 2 conseillers communautaires, ce que ne permettait pas la répartition avec accord local.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DECIDE** d'opter pour la représentativité dite de droit.

#### **2019-14 : CCPN – Compétence lecture publique : mise en réseau des établissements existants**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours a, par délibération du 14 mars 2019 adoptée à l'unanimité, émis la volonté de prendre la compétence supplémentaire Lecture publique en la limitant à la mise en réseau des structures existantes.

Cela concerne actuellement 7 médiathèques, bibliothèques et points lectures multimédias à :

- Amponville
- Buthiers
- Fay-lès-Nemours
- Larchant
- Moncourt-Fromonville
- Nemours
- Villiers-sous-Grez

Dans le cadre du développement de la lecture publique, encouragé par le Département de Seine-et-Marne, cela permettrait de bénéficier d'effets de synergie entre ces structures, en les mettant en réseau.

La première étape consisterait en la mise en place d'un logiciel commun.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**EMET** un avis favorable au transfert à la Communauté de communes du Pays de Nemours, de la compétence Lecture publique limitée à la mise en réseau des médiathèques, bibliothèques et points lectures multimédias du territoire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

#### **Information et questions diverses.**

Patrick PRUD'HOMME informe :

- **PNRGE** : il lance un appel à candidature sur la sensibilisation des habitants aux économies d'énergie en mettant en place des conseils personnalisés et en les aidant dans leurs démarches. Pour cela, il faut que la commune candidate afin que les habitants puissent en bénéficier. La commune va candidater.
- **SIREDOM** : il propose de distribuer 2 poules ainsi qu'un poulailler à 100 foyers, qui ne possèdent pas de poules, dans le but de réduire les déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire. Les candidats devront s'engager à fournir au SIREDOM 1 fois par trimestre un relevé des pesées des restes de cuisine donnés aux

poules durant 7 jours. La sélection des candidats aura lieu courant juin et la distribution en octobre 2019. Si vous êtes intéressé, il vous suffit de vous manifester en mairie avant le 31 mai 2019.

- **Dates à retenir** :

- Élections européennes 26 mai 2019

La séance est levée à 21 h 30

A Rumont, le 11 avril 2019.

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire